

de leurs familles, vers la petite Rivière. Après avoir admiré le paysage enchanteur qui se déroule sous les yeux du touriste, et avoir contemplé leurs traits se réfléchissant dans les eaux argentées de la rivière, nos promeneurs se dirigèrent vers la maison d'un certain M. Giguère, cultivateur de cet endroit.

Il est de mode, lorsqu'on va faire un tour à la campagne, de se faire apporter du lait et du sucre, afin de faire une collation champêtre, et malheur à celui qui déroge à cette louable habitude, car il s'acquiert la réputation d'un ladre et d'un mesquin.

Nos deux tanneurs ne voulurent donc pas qu'on leur attribuât des épithètes aussi maisonnantes; et ils demandèrent à M. Giguère les mets indispensables à ce repas obligatoire du citadin gourmet. Madame Giguère s'empressa de les satisfaire et, s'asseyant sur l'herbette, environnés des nombreux fruits de leur alliance matrimoniale, nos deux tanneurs savourèrent tout à leur aise les délices du festin champêtre.

Un coup fini, il s'agissait de payer et, s'adressant à la maîtresse de céans, ils lui demandèrent combien ils lui devaient.

Celle-ci, avec la générosité hospitalière qui distingue essentiellement la race Canadienne Française, les laissa à leur générosité et ne voulut leur imposer aucune indemnité, quelconque.

Grand embarras chez nos deux illustres promeneurs, combien allaient-ils donner?

Ils se consultèrent donc ensemble et, après avoir débattu cette liste civile d'un nouveau genre, nos deux compères votèrent la somme énorme de trente sous et, tout fiers de leur générosité, ils prirent une pose que leur aurait certainement envié l'oiseau orgueilleux de dame Junon, épouse du seigneur Jupiter; puis faisant un jaste protecteur qui passa pour un salut, nos généreux tanneurs reprirèrent le chemin de la ville.

Ces deux messieurs sont M. Pierre Debigo... et M. Poliquet.

Tou-Tou.

**Funerailles d'une Corneille.**

Hier ont eu lieu les funerailles d'une corneille répondant au nom de Lanoir et appartenant à M. Pitre Portugais, chasseur renommée.

José Bruno, fruitier, conduisait le d u l M. Guillaume Boily dit Belhumeur portait les coins du poêle à côté de M. George Cook, armurier, qui ne portait rien.

M. Portugais apparut en habit de deuil, la douleur le mangeait. Son garçon, ti Louis, le suivait. Quant à lui, il n'avait pas l'air bien triste.

Arrivé à la fosse, un coq du voisinage battit des ailes et chanta. Alors José Bruno prit une chie et se mit à sourire.

M. Boily dit Belhumeur monta sur un monticule et parla en ces termes:

" Foi de Guillaume, Pitre, je crois que ta corneille a été empoisonnée.

Ici l'orateur fut interrompu par des éclats de voix. C'était José Bruno, qui discutait sur l'issue d'une bataille de coq. Pour ar-

réter le vacarme Boily dit Belhumeur cria de sa petite voix: nos gens, allons manger des pommes su José Bruno.

Allons-y tous en masse, cria Pitre Portugais.

Et tous s'en allèrent.

Peu de temps après on vit passer Pitre Portugais et Boily dit Belhumeur; l'un mangeait une pomme et l'autre un bâton de tir. M. Cook les suivait et ne mangeait rien.

Que la terre soit légère à cette pauvre corneille.

Sur notre numéro du 24 juillet, notre ami Crac, nous parlant d'une nouvelle association de crosseurs, nous disait que le jeu de crosse tendait à s'insinuer de plus en plus dans nos mœurs et à absorber nos loisirs.

Notre ami ne se trompait pas. Non seulement la jeunesse et les infirmes de notre ville; se font un honneur et une gloire d'appartenir à un club quelconque, mais voilà aussi que de nouvelles associations se forment dans les campagnes, ayant pour but d'éclipser leurs sœurs aînées de Québec.

Ces enrôlements sont dus, nous apprend-on, aux efforts inouïs que font en ce moment les crosseurs Noé Langevin et Joseph Laurin, afin d'enrôler sous la bannière des Bender, des Brunet, des Leclerc, e'tc., etc., tous les infirmes qu'ils pourront trouver sur leur chemin, et qui voudront bien faire partie du club nouvellement fondé.

Ces deux nouveaux Pierre l'Hermite prêchent leur nouvelle croisade par nos campagnes, et, en ce moment, Joseph est à St. Thomas. Il a préféré s'approprier la rive sud du fleuve, de peur que sur la rive nord on lui répétait une certaine aventure qui n'est pas tout à fait de son goût et qu'il tient à éviter à tout prix, car, malgré toute sa bravoure, il fut autant les gens du Château Richer qu'une corneille fut la poudre. Noé, lui, qui n'a pas les mêmes raisons, a entrepris la rive tant redoutée de son confrère, et nous ne doutons pas un instant que ses éloquentes prédications ne soient couronnées des plus glorieux succès.

Tou-Tou.

**Oiseau d'un nouveau genre.**

Quel est le voyageur qui ne connaît pas M. Bernier, de l'Hôtel National

Qui n'a pas été ennuyé, fatigué, ahuri, par l'éternel bavardage de cette pie qu'on entend toujours et qui ne se lasse jamais?

Quel est le marin qui n'a pas vu ces yeux de hibou roulant avec une rapidité effrayante dans leur orbite et inspirant une répulsion que le premier venu trouve toute naturelle? Enfin, qui n'a pas admiré la complaisance de ce baril de chair humaine qui a pour nom Bernier?

Il n'y en a pas, croyons-nous, et la curiosité seule, d'entendre et de voir ce gigantesque et terrible bavard, doit lui procurer des pratiques.

**DEVRONT PARAITRE BIENTOT.**

*Le mariage suivant moi, n'est qu'une spéculation ou la perdante est la femme,* par Edouard Trudelle, artiste en planches d'épINETTE.

*Si Mademoiselle C... était sur le sommet d'une côte et sa bourse au pied, ben non! je ne me fatiguerais pas à grimper,* par le même.

*J'assiège une certaine maison de la rue Grant que défend le maire Lemesurier,* par Hector Verret.

*Je ne me contente pas de pointer les femmes dans les rues, mais je les poursuis jusqu'à leurs demeures,* magnifique ouvrage en deux volumes par M. William Thibault, peintre, de la rue St. Joseph.



**PROVINCE DE QUEBEC.**

**CHAMBRE DU PARLEMENT.**

**BILLS PRIVÉS.**

Les personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette du Canada," elles sont requises d'un donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette du Canada," en anglais et en français, et aussi dans un journal français publié dans le district concerné. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "trois premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE.

Greffier du Cons. Lég.

G. M. Muir.

Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 15 juin 1868.

**LE CHARIVARI CANADIEN**

X. Papin, Propriétaire.

A. Guérard, Imprimeur.

Se vend à Québec, chez

Mr. Laforce, Maison des Bains, côte du Palais, Haute-Ville; chez Mr. N. Dubond, tabacconiste, rue et faubourg St. Jean; chez Mr. R. Lyonnais, lithier, rue St. Joseph, St. Roch; à l'hôtel Blanchard; chez M. Hollivel, vis-à-vis le Bureau de Poste; aussi à notre bureau, No 19, rue St. Joseph

A Montréal, chez Mr. Perry, No 1. coin de la grande rue du faubourg st. Laurent et de la rue Craig.

A Ottawa, chez M. F. Tourangeau, épiciier, rue Clarence, près de la rue Dalhousie.